

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi vingt-huitième jour de septembre deux mille vingt, à dix-neuf heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Lise Castilloux, maire
 Jean-Marie Chouinard, conseiller
 Jean-Marc Moses, conseiller
 Keven Desbois, conseiller
 Nadine Arsenault, conseillère et maire suppléante
 Wilson Appleby, conseiller

Est absent : Jean-François Nellis, conseiller

Sont aussi présents : Annie Robichaud, directrice générale et secrétaire trésorière
 Mélanie Roy, directrice des loisirs
 Toma Rioux, directeur des travaux publics

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

- Réouverture de la séance ajournée le 14 septembre 2020;
- 15.2 Planification des trois prochains mois – priorités;
- 15.3 Suivi chiens dangereux – recommandation;
- 15.4 Permis de construction dans le secteur régi par le PIIA – 160, boul. Perron Ouest;
- 15.5 Centre sportif - saison 2020-2021;
- 15.6 Suivi démarches MTQ – pavage / recommandation intervention conseil;
- 15.7 Avenant (#2) aux contrats de location – salle Multifonctionnelle, centre Communautaire;
- 16. Période de questions;
- 17. Levée de la séance.

RÉSOLUTION 020 - 09 - 227

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE LE 14 SEPTEMBRE 2020;

Le maire, Mme Lise Castilloux procède à la réouverture de la séance ajournée le 14 septembre 2020.

Mme Nadine Arsenault propose l'adoption de l'ordre du jour.

Unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 020 - 09 - 228

15.2 PLANIFICATION DES TROIS PROCHAINS MOIS – PRIORITÉS

Considérant que le conseil municipal désire assurer le suivi de certains dossiers;

Considérant le document de travail présenté par la directrice générale;

Considérant que le conseil municipal confirme la priorisation de certains dossiers;

Considérant le travail effectué en janvier, février et mars 2020 au traitement de ce dossier;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil municipal entérine les priorités suivantes pour les 3 prochains mois, et ce de façon non limitative :

Pour le département – Administration :

- Suivi application recommandations Gaétan Lelièvre (en continu);
- Rencontre PMU (octobre);
- Rencontre comité des mâchoires de vie;
- Rencontre publique projet caserne garage règlement emprunt (octobre);
- Prévisions budgétaires;
- Havre de pêche;

Pour le département – Travaux publics :

- Achat camion à neige;
- Planification travaux routiers;
- Préparation pour l'hiver;
- Prévisions budgétaires;

Pour le département - Loisirs :

- Patinoire;
- Remise des prix ExcÉlan 2020 – présentation des scénarios et déterminer l'activité;
- Suivis et recommandations COVID pour les locations salles dans les bâtiments municipaux;
- Soccer;
- Préparation des planifications loisirs et culture (selon échéancier du budget);
- Prévisions budgétaires.

Que les dates soient confirmées pour la séance régulière d'octobre;

Que tous changements à la présente liste soient autorisés par le conseil municipal;

Que les corrections, si cela s'avérait nécessaire, soient présentées dans un délai acceptable.

Adopté.

RÉSOLUTION 020 – 09 - 229

15.3 SUIVI CHIENS DANGEREUX - RECOMMANDATION

Considérant que le conseil municipal a eu à statuer sur une plainte de chiens dangereux (résolution No 020-08-209);

Considérant les démarches entreprises dans ce dossier;

Considérant que le conseil municipal désire assurer le suivi selon les différentes informations recueillies et les recommandations;

Considérant que le conseil désire faire le suivi du courriel du 15 septembre dernier à ce dossier;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil municipal entérine les recommandations au présent dossier, en lien avec le courriel du 15 septembre dernier.

Adopté.

RÉSOLUTION 020 – 09 - 230

15.4 PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LE SECTEUR RÉGI PAR LE PIIA – 160, BOUL. PERRON OUEST

Considérant la demande de permis de construction dans le secteur régi par le règlement sur les PIIA déposée au comité consultatif d'urbanisme (160, boul. Perron Ouest);

Considérant que cette demande respecte les objectifs du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter celle-ci telle que présentée au plan;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marie Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte la demande de permis de construction d'une résidence située dans le secteur régi par le règlement sur les PIIA pour la propriété du 160, boul. Perron Ouest tel que présenté aux plans;

Adopté.

RÉSOLUTION 020 – 09 - 231

15.5 CENTRE SPORTIF - SAISON 2020-2021

Considérant que la Municipalité de Caplan a adopté une résolution afin de mettre en place les mesures pour faire respecter les conditions liées à la COVID pour les locataires des salles (résol. # 020-09-221) et du centre sportif (avenant #3);

Considérant que le conseil avait convenu d'attendre le résultat de la consultation avec les responsables du hockey adulte avant de se prononcer sur l'ouverture du centre sportif pour la saison 2020-2021;

Considérant le portrait de situation présenté par la directrice des loisirs;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Keven Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte l'ouverture du centre sportif prévue pour le 26 octobre 2020;

Que les mesures préventives à la COVID soient respectées, que des vérifications ponctuelles soient effectuées par les employés et de l'importance de tenir un registre des utilisateurs;

Que la Municipalité de Caplan accepte l'embauche de M. Richard Dubé et de M. Armel Méthot comme préposés au centre sportif, selon les besoins durant la saison;

Que tout changement concernant les mesures de locations et règles COVID pour la patinoire doivent être présentés au conseil pour acceptation;

Adopté.

RÉSOLUTION 020 – 09 - 232

15.6 SUIVI DÉMARCHES MTQ – PAVAGE / RECOMMANDATION INTERVENTION CONSEIL

Considérant que le conseil municipal demande à ce que les démarches de pavage dans le secteur de Caplan soient faites;

Considérant le suivi des démarches dans ce dossier par le directeur des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Caplan demande au ministère des Transports (MTQ) de sectoriser les interventions de la planification des investissements routiers du Ministère et de réaliser des travaux dès 2021 et de coordonner une partie des travaux avec le projet d'assainissement des eaux usées de la Municipalité;

Qu'une rencontre soit réalisée avec le MTQ;

Qu'un protocole d'entente soit d'établi afin de coordonner avec la Municipalité les travaux de pavage du MTQ prévus dans la partie touchée par ceux d'assainissement des eaux usées;

Adopté.

RÉSOLUTION 020 – 09 - 233

15.7 AVENANT (#2) AUX CONTRATS DE LOCATION – SALLE MULTIFONCTIONNELLE, CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant que des mesures sanitaires doivent être respectées lors de la location des bâtiments municipaux;

Considérant que le conseil municipal a accepté (rés. # 020-09-221) les avenants au contrat de location de la salle Multifonctionnelle, du centre Communautaire et du centre Sportif;

Considérant les nouvelles recommandations faites par la directrice des loisirs relatives aux changements de la situation de pandémie annoncées par le gouvernement du Québec en date du 28 septembre 2020;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte l'avenant au contrat de location de la salle Multifonctionnelle, du centre Communautaire (avenant #2) avec l'ajout des mesures suivantes soient :

- de permettre la tenue d'évènements structurés tels que des réunions, des formations, des cours et des ateliers;
- et de refuser la tenue d'activités non structurées telles que des soirées sociales, des repas, des réunions de familles, des fêtes et d'autres activités du même genre;

Qu'une visite des lieux soit faite par la directrice des loisirs lorsqu'une nouvelle activité débutera;

Que tout changement à l'avenant No. 2 de la salle Multifonctionnelle et du centre Communautaire doit être présenté au conseil pour acceptation;

Adopté.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de questions ni commentaires furent émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 020 – 09 – 234

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Jean-Marc Moses, la séance est levée.

Il est 21 h 20.

Unanimité des conseillers présents.

Lise Castilloux, maire

Annie Robichaud, D.G. et secrét.-très.

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.